

Munich, 2 décembre 2021

Informations relatives au calendrier des épreuves de l'EEQ 2022

Informations générales

Le calendrier des épreuves de l'EEQ 2022 est désormais disponible. Dans la mesure où des tests sont encore en cours, ce document est susceptible de connaître de légères modifications.

L'EEQ 2022 se déroulera en ligne en utilisant la même configuration que l'EEQ de 2021. Il est conseillé aux candidats de se connecter à la plateforme Internet hébergeant le système d'examen en ligne au moins 20 minutes avant le début de chaque épreuve. Des informations sur les modalités d'inscription et de connexion au système d'examen en ligne seront communiquées ultérieurement.

L'examen préliminaire, ainsi que les épreuves C et D, seront divisés en plusieurs parties. Cela signifie que les candidats n'auront pas la possibilité de décider librement du temps passé sur chacune des différentes parties de ces épreuves. Pour compenser cette restriction, la durée totale des épreuves concernées a été allongée. Une fois que le temps prévu pour une partie sera écoulé, il ne sera plus possible de revenir à cette partie.

Examen préliminaire - 18 mars 2022

L'examen préliminaire portera sur le même programme et présentera les mêmes caractéristiques que lors des dernières sessions ; il sera toutefois divisé en quatre parties. Chaque partie doit être terminée avant le début de la pause qui lui fait suite ; la série de questions suivante ne sera disponible qu'après cette pause. L'examen préliminaire dure quatre heures quarante minutes.

Pour les parties d'analyse de revendications, les candidats seront autorisés à imprimer les documents de l'état de la technique avant le début de la partie correspondante. Les documents pouvant être imprimés seront mis à disposition au cours de la pause précédant la partie d'analyse de revendications concernée.

Partie	Contenu	Durée	Horaire (HEC)
Partie 1	5 x 4 questions de droit	70 min	10 h - 11 h 10
	Pause	20 min	11 h 10 - 11 h 30
Partie 2	5 x 4 questions de droit	70 min	11 h 30 - 12 h 40
	Pause	80 min	12 h 40 - 14 h
Partie 3	5 x 4 questions d'analyse de revendications, cas 1	70 min	14 h - 15 h 10
	Pause	20 min	15 h 10 - 15 h 30
Partie 4	5 x 4 questions d'analyse de revendications, cas 2	70 min	15 h 30 - 16 h 40

Épreuve D - 8 mars 2022

L'épreuve D portera sur le même programme et présentera les mêmes caractéristiques que lors des dernières sessions ; elle sera toutefois divisée en trois parties. Chaque partie doit être terminée avant le début de la pause qui lui fait suite ; la partie suivante ne sera disponible qu'après cette pause. L'épreuve D dure six heures.

Aucun calendrier ne sera mis à disposition.

Partie	Contenu	Durée	Horaire (HEC)
D1 - 1	Partie D1 - trois questions (26 points)	1 h 30	9 h 30 - 11 h
	Pause	30 min	11 h - 11 h 30
D1 - 2	Partie D1 - trois questions (19 points)	1 h 10	11 h 30 - 12 h 40
	Pause	45 min	12 h 40 - 13 h 25
D2	Partie D2 (55 points)	3 h 20	13 h 25 - 16 h 45

Pendant la partie D2, les candidats pourront prendre des pauses non planifiées. Des consignes plus détaillées concernant ces pauses seront transmises ultérieurement. Il convient toutefois de noter que l'horloge continuera de tourner pendant ce temps (l'examen ne sera pas suspendu).

Épreuve A - 10 mars 2022

L'épreuve A portera sur le même programme et présentera les mêmes caractéristiques que lors des dernières sessions. L'épreuve A dure quatre heures.

Les candidats seront autorisés à imprimer les documents de l'état de la technique et les dessins de la demande, mais pas la lettre du demandeur. Les documents pouvant être imprimés seront mis à disposition environ dix minutes avant le début de l'épreuve.

Partie	Contenu	Durée	Horaire (HEC)
Épreuve A	Épreuve complète	4 h	9 h 30 - 13 h 30

Les candidats pourront prendre des pauses non planifiées. Des consignes plus détaillées concernant ces pauses seront transmises ultérieurement. Il convient toutefois de noter que l'horloge continuera de tourner pendant ce temps (l'examen ne sera pas suspendu).

Épreuve B - 15 mars 2022

L'épreuve B portera sur le même programme et présentera les mêmes caractéristiques que lors des dernières sessions. L'épreuve B dure 3,5 heures.

Les candidats seront autorisés à imprimer les documents de l'état de la technique et le(s) dessin(s). Aucun des éléments suivants ne pourra être imprimé : la description et les revendications de la demande, la notification de l'OEB, la lettre du client et les revendications modifiées. Les documents pouvant être imprimés seront mis à disposition environ dix minutes avant le début de l'épreuve.

Partie	Contenu	Durée	Horaire (HEC)
Épreuve B	Épreuve complète	3 h 30	9 h 30 - 13 h

Les candidats pourront prendre des pauses non planifiées. Des consignes plus détaillées concernant ces pauses seront transmises ultérieurement. Il convient toutefois de noter que l'horloge continuera de tourner pendant ce temps (l'examen ne sera pas suspendu).

Épreuve C - 17 mars 2022

L'épreuve C portera sur le même programme et présentera les mêmes caractéristiques que lors des dernières sessions ; elle sera toutefois divisée en deux parties. La première partie doit être terminée avant la pause ; la seconde partie ne sera disponible qu'après la pause. Il ne sera pas possible de revenir à la première partie après la pause. L'épreuve C dure six heures.

Les candidats seront autorisés à imprimer tous les éléments, à l'exception des revendications du brevet litigieux/frappé d'opposition. Les documents pouvant être imprimés seront mis à disposition environ dix minutes avant le début de chaque partie.

Partie	Contenu	Durée	Horaire (HEC)
C - 1	Première partie	3 h	9 h 30 - 12 h 30
	Pause	45 min	12 h 30 - 13 h 15
C - 2	Deuxième partie	3 h	13 h 15 - 16 h 15

Pendant les deux parties, les candidats pourront prendre des pauses non planifiées. Des consignes plus détaillées concernant ces pauses seront transmises ultérieurement. Il convient toutefois de noter que l'horloge continuera de tourner pendant ce temps (l'examen ne sera pas suspendu).